DEPARTEMENT DE L'OISE
Canton de Chaumont-en-Vexin
Commune de Montagny-en-Vexin
3 Place de la mairie 60240 Montagny-en-Vexin
Tél 03.44.49.92.18 E.mail : mairie@montagnyenvexin.fr

ARRETE 2025-002

Extrait du registre des arrêtés du Maire

Sécurité publique
&&&&&&&&&&&&

Restrictions de circulation sur les rues sous les Vallées, rue de Marcemont et Rue des Carrières

Nous, Maire de la Commune de Montagny en Vexin,

Vu le Code des Collectivités territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la loi N°82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la loi N°82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Considérant que la manifestation de la journée « vide-grenier » du 27 Avril 2025, autorisée le 07/03/2025 par la mairie de Montagny en Vexin, organisée par le Comité des Fêtes de Montagny-en-Vexin constitue une gêne pour les usagers dans l'agglomération de Montagny en Vexin

ARRETONS

Article 1er : Sur le territoire de la commune de Montagny en Vexin, des restrictions de la circulation seront appliquées le dimanche 27 Avril 2025 de 6 H à 20 H dans les voies ci-après :

Interdiction à la circulation : rue sous les Vallées, rue de Marcemont et rue des Carrières

Article 2 : La restriction à la circulation sera matérialisée par la pose de panneaux conformément aux instructions interministérielles, 4ème et 8ème partie du livre 1 sur la signalisation routière du 15 juillet 1974.

Article 3 : les organisateurs devront laisser en tout état de cause le libre passage aux véhicules de secours et services de santé.

Article 4 : La matérialisation de ces restrictions seront effectuées par les membres de l'Association sous la responsabilité de Madame Agnès , représentante légale du Comité des Fêtes de Montagny en Vexin.

Article 5 : La circulation sera rendue libre pour 20 H le Dimanche 27 Avril 2025.

Article 6 : Madame Agnès de l'Estang, Représentante légale du Comité des Fêtes de Montagny en Vexin, Monsieur l'Officier commandant le Groupement de Gendarmerie de l'Oise, sont chargés en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché dans la commune.

Fait à Montagny en Vexin
Le 15 avril 2025
Le Maire
Loïc TAILLEBREST

Pour le Maire empêché,

L'Adjoint

Gaëtan EPAGNEUL, Adjoint

MAIRIE DE MONTAGNY EN VEXIN (Oise)